

RCS : CARCASSONNE

Code greffe : 1101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CARCASSONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00465

Numéro SIREN : 443 983 093

Nom ou dénomination : 2CM- MANAGER

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2020 sous le numéro de dépôt 412

# Greffe du tribunal de commerce de CARCASSONNE



## Documents comptables déposés en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 25/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/412

### Déposant :

Nom/dénomination : 2CM- MANAGER

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 443 983 093

N° gestion : 2016 B 00465





**Greffes du tribunal de commerce de CARCASSONNE**

34 rue de Strasbourg 11890 CARCASSONNE CEDEX 9

09:00 - 12:00, 14:00 - 16:00

Téléphone : 04.68.11.27.30

www.greffe-tc-carcassonne.fr - www.infogreffe.fr

SC/2016 B 00465

2CM- MANAGER

16 RUE PROPER MÉRIMÉE

11000 CARCASSONNE

Nos références : SC/2016 B 00465

### RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

Concernant la société :

**Société à responsabilité limitée 2CM- MANAGER**

16 RUE PROPER MÉRIMÉE

11000 CARCASSONNE

SIREN : 443 983 093

N° de gestion : 2016 B 00465

Le greffier soussigné constate le 25/02/2020 le dépôt, enregistré sous le numéro 2020/412, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2017

Récépissé délivré le 25/02/2020

Le greffier

Maître Simon MAUREL



Maître Simon MAUREL Greffier de tribunal de Commerce associé  
SIREN : 323 981 209 R.C.S CARCASSONNE - N° TVA Intracommunautaire : FR50323981209  
IBAN : FR7610057190310001572280130





*Métrés, Devis et Achats  
Gestion de Production  
Gestion Commerciale  
Gestion de Plannings*

**Partenaire des Charpentiers Métalliques**

## **Rapport de gestion de la société 2C-FAO sarl**

**à l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2018**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et aux statuts de la société, pour vous présenter notre rapport sur l'activité de la société 2C-FAO Sarl pendant l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nous vous informons que tous les documents sociaux, comptes, rapports, tableaux des résultats ou autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition, au siège social, dans les conditions et délais prévus par la législation en vigueur.

### **1 - Présentation des comptes et de l'exploitation**

#### **a - La situation durant l'exercice écoulé**

Le chiffre d'affaire de la société est de 171 027 €. Ce chiffre est stable par rapport à l'année 2016.

#### **b - Prévisions pour 2017**

Pour la période du 1er janvier au 30 avril, le chiffre d'affaire atteint 74 000 €. L'objectif d'un CA de 220 000 € pour l'année 2018 devrait être réalisable.

### **2 - Affectation des résultats**

Les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2017 se soldent par un bénéfice distribuable de 27 €. Les fonds de réserve légale étant à leur maximum, nous proposons, conformément au chapitre VII de nos statuts, d'attribuer la somme de 27 € au report à nouveau.



**2C-FAO** 16 rue Prosper Mérimée 11000 CARCASSONNE  
Tél 04.68.77.02.81 Tél/Fax : 05.62.35.37.71  
Capital 7500€, SIRET : 443.983.093.00032 APE 5829 C

112





*Métrés, Devis et Achats  
Gestion de Production  
Gestion Commerciale  
Gestion de Plannings*

**Partenaire des Charpentiers Métalliques**

## **Résolutions soumises à l'approbation des associés**

### **Société 2C-FAO**

Société à responsabilité limitée au capital de 7500 euros.

Siège social : 16 rue Prosper Mérimée 11000 CARCASSONNE

#### **1<sup>ère</sup> résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant M. Jean Marc CAZALE, approuve les comptes sociaux dudit exercice, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans le rapport de gestion.

#### **2<sup>ème</sup> résolution**

L'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2017 se soldent par un bénéfice de 27 € et propose d'affecter la somme de 27 € au report à nouveau.

#### **3<sup>ème</sup> résolution**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.



**2C-FAO** 16 rue Prosper Mérimée 11000 CARCASSONNE  
Tél 04.68.77.02.81 Tél/Fax : 05.62.35.37.71  
Capital 7500€, SIRET : 443.983.093.00032 APE 5829 C





Métrés, Devis et Achats  
Gestion de Production  
Gestion Commerciale  
Gestion de Plannings

**Partenaire des Charpentiers Métalliques**

**3 - Dispositions générales :**

**b – Prises de participations significatives et prises de contrôle au cours de l'exercice**

La société 2C-FAO Sarl n'a réalisé aucune prise de participation significatives ni aucune prise de contrôle au cours de l'exercice

**c - Activité de la Société en matière de recherche et développement**

Néant.

**Quitus**

Au bénéfice des explications qui précèdent et de celles que votre Conseil ne manquera pas de vous donner au cours de la prochaine Assemblée, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de cet exercice, tels qu'ils vous sont présentés et de donner par là même à votre gérant quitus de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Si vous approuvez nos propositions, nous vous demandons de les consacrer par un vote en adoptant les résolutions dont nous allons maintenant vous donner lecture.

Le gérant

Jean-Marc CAZALE



2C-FAO 16 rue Prosper Mérimée 11000 CARCASSONNE  
Tél 04.68.77.02.81 Tél/Fax : 05.62.35.37.71  
Capital 7500€, SIRET : 443.983.093.00032 APE 5829 C

2/2



## **Procès-verbal d'assemblée générale**

L'an 2018 et le 20 Avril à 18 heures, les associés de la société 2C-FAO, société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros, se sont réunis au siège social à CARCASSONNE, en assemblée générale ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts.

Sont présents :

M. CAZALE Jean-Marc qui détient 100 parts sociales,

représentant plus de la moitié des parts sociales, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaire, conformément aux dispositions de l'article 26 des statuts;

L'assemblée générale ordinaire est présidée par M. CAZALE Jean Marc, associé - gérant.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ⇒ le rapport de gestion
- ⇒ le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée;

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- > Approbation des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2017
- > Affectation du résultat
- > Pouvoir au porteur pour accomplir les formalités légales

La discussion est ouverte.

Les propositions recueillent l'approbation de tous les associés présents ou votant par correspondance.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

### **Première résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant M. Jean Marc CAZALE, approuve les comptes sociaux dudit exercice, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans le rapport de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2017 se soldent par un bénéfice de 27 € et propose d'affecter la somme de 27 € au report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Troisième résolution**

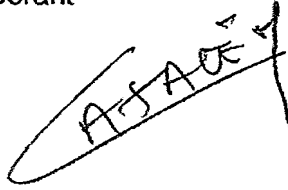
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance gérant.

CAZALE Jean Marc  
Gérant





### IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre				SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0-B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
SI vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				SI vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD	
SI une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
EURL 2C - FAO		16 RUE PROSPER MERIMEE	
SIRET	4 4 3 9 8 3 0 9 3 0 0 0 3 2	11000 CARCASSONNE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

**B ACTIVITE**

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	27	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X				

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CABINET SICRE 123 Avenue Franklin Roosevelt 11000 CARCASSONNE Tél: 0468119500	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 04/04/2018 Lieu: CARCASSONNE
Tél:	Qualité et nom du signataire: GERANT
	Signature: CAZALE JEAN MARC

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).



ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

**F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES**

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)

**G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES**

1 Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	2 Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	3 Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			4 à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	5 à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		6 à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				5 Indemnités forfaitaires.	6 Remboursements.	7 Indemnités forfaitaires.	8 Remboursements.
M. CAZALE JEAN MARC 16 RUE PROSPER MERIMEE 11000 CARCASSONNE	100						

**H DIVERS**

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	28 192
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

SCS/ADP/ATIS Informatic



Désignation de l'entreprise EURL 2C - FAO Néant  \*

Adresse de l'entreprise 16 RUE PROSPER MERIMEE 11000 CARCASSONNE

Numéro SIRET \* 4 4 3 9 8 3 0 9 3 0 0 0 3 2

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2 Durée de l'exercice précédent \* 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 7		3 1 1 2 2 0 1 6		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012					
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	016	3 033	1 107	1 926	394	
	Immobilisations corporelles *	028	030	9 040	6 157	2 882	1 334	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	440		440	440	
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>048</b>	<b>12 513</b>	<b>7 264</b>	<b>5 249</b>	<b>2 169</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050	052					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *							
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	068	070	83 975		83 975	61 213	
	Clients et comptes rattachés*							
	Autres * (3)	072	074	3 044		3 044	144	
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	41 326		41 326	56 541	
	Charges constatées d'avance *	092	094	328		328	310	
	<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>	<b>128 674</b>		<b>128 674</b>	<b>118 208</b>	
	<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>141 186</b>	<b>7 264</b>	<b>133 922</b>	<b>120 377</b>	
<b>PASSIF</b>				<b>Exercice N NET</b>	<b>Exercice N-1 NET</b>			
				<b>1</b>	<b>2</b>			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		7 500	7 500			
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		750	750			
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131						
	Report à nouveau	134		51 623	35 970			
	Résultat de l'exercice	136		870	15 653			
	Provisions réglementées	140						
		<b>Total I</b>	<b>142</b>		<b>60 742</b>	<b>59 873</b>		
		<b>Total II</b>	<b>154</b>					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		7 658	1 171			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)	169	273	38 651	38 139			
	Produits constatés d'avance	174		26 872	21 194			
		<b>Total III</b>	<b>176</b>		<b>73 180</b>	<b>60 504</b>		
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>		<b>133 922</b>	<b>120 377</b>			
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193						
	(2) Dont créances à plus d'un an	197						
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199						
			(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
			(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 915			
			(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 202 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise EURL 2C - FAO

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le							
		13	1	1	2	2	0	1	1	1	2	2	0		
		17)						6)							
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>															
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * <span style="float: right;">dont export et livraisons intracommunautaires</span>	209						210							
	Production vendue <span style="float: right;">biens services *</span>	215						214							
		217						218	171	027		171	159		
	Production stockée * <span style="float: right;">(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)</span>							222							
	Production immobilisée *							224							
	Subventions d'exploitation reçues							226							
	Autres produits							230	10	458			33		
	<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>							232	181	485			171	192	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234						
Variation de stock (marchandises) *								236							
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238							
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *								240							
Autres charges externes * : <span style="float: right;">(dont crédit bail : 3 949 - mobilier - immobilier)</span>								242	55	796			37	474	
Impôts, taxes et versements assimilés <span style="float: right;">(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 077)</span>		243						244	5	050				481	
Rémunérations du personnel *								250	80	932				78	311
Charges sociales (cf. renvoi 380)								252	28	458				34	331
Dotations aux amortissements *								254		835				1	725
Dotations aux provisions								256							
Autres charges <span style="float: right;">(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)</span>		259						262	9	544					5
		260						264	180	615				152	326
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>							264	180	615				152	326	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>							270		870				18	865	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)							280							
	Produits exceptionnels (IV)							290							
	Charges financières (V)							294							
	Charges exceptionnelles <span style="float: right;">(dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348)</span>	347						300							745
		348						306							2
Impôts sur les bénéfices * (VII)							310		870				15	653	
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>							310		870				15	653	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2														
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318							
	Provisions non déductibles *							322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324							
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-c/c d'associés 247 <span style="float: right;">écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248</span>	247						330	1	130					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option <span style="float: right;">(Part de loyers dispensés de réintégration) 249</span>							251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999							
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997							
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexties) 986 <span style="float: right;">Zone franche urbaine (44. octies et octies A) 987</span>	986					127								
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 <span style="float: right;">Jeune entreprise innovante (44. sexties A) 989</span>	981					991								
	Divers* dont ZFA (44. quaterdecies) 345 <span style="float: right;">Investissements outre-mer 344</span>	345						346							
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655	655													
	<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> <span style="float: right;">Bénéfice col. 1 Déficit col. 2</span>							352		27				354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356								
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :													360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> <span style="float: right;">Bénéfice col. 1 Déficit col. 2</span>							370		27				372		



*(Signature)*



Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : EURL 2C - FAONéant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	1 313	412	1 720	414		416	3 033	3 033
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	6 845	472	2 195	474		476	9 040	9 040
	Immobilisations financières	480	440	482		484		486	440	440
	<b>TOTAL</b>	<b>490</b>	<b>8 598</b>	<b>492</b>	<b>3 915</b>	<b>494</b>		<b>496</b>	<b>12 513</b>	<b>12 513</b>
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500	919	502	188	504		506	1 107	
	Terrains	510		512		514		516		
Immobilisations corporelles	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	5 372	562	647	564		566	6 019	
	<b>TOTAL</b>	<b>570</b>	<b>6 291</b>	<b>572</b>	<b>835</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>7 126</b>	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>		
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595		
	Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591			
	<b>TOTAL</b>				596	585	597	599		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

QUADRATUS Informatique

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL 2C - FAO

Néant  \*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	9 544	652		654	9 544	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	9 544	682		684	9 544	686	

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

**III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C**

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996
<b>IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA</b>	
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
<b>V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS</b> (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800 <input type="checkbox"/>

**VI DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	18 611
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	39 875
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	8 774
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



*(Handwritten signature)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

QUADRATUS Informatique

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION  
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (art. 53 A  
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : EURL 2C - FAO				Néant <input type="checkbox"/>		
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017		Durée en nombre de mois		
				1	2	
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	171 027	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105		
<b>TOTAL 1</b>				106	171 027	
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	15	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143		
Subventions d'exploitation reçues				113		
Variation positive des stocks				111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	899	
Retrèvements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153		
<b>TOTAL 2</b>				144	914	
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>						
Achats				121		
Variation négative des stocks				145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	43 927	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	9 544	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150		
<b>TOTAL 3</b>				152	53 471	
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>						
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137	118 470
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	118 470	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>						
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	171 926	Effectifs au sens de la CVAE *		
		023	0			
Période de référence		024	01/01/2017	160	31/12/2017	
Date de cessation						
<b>VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs</b>						
Effectif moyen du personnel * :				376	1	
dont apprentis				657		
dont handicapés				651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.						
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.						

Dossier N° 002827 en Euros.

CABINET SICRE



N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

QUADRATUS Informatique



*(Handwritten signature)*

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2018

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1)

Néant [X] \*

N° de dépôt

[ ]

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

4 4 3 9 8 3 0 9 3 0 0 0 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EURL 2C - FAO

ADRESSE (voie)

16 RUE PROSPER MERIMEE

CODE POSTAL

11000

VILLE

CARCASSONNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier N° 002827 en Euros.

CABINET SICRE



**DETAIL LIASSE 2033-A**

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
20500000 CONCES BREVET LICENCES	1 926.44		394.44		1 532.00	388.40
28050000 AMORTISSEMENTS BREVETS	3 033.00		1 313.00		1 720.00	131.00
	1 106.56		918.56		188.00	20.47
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	2 882.36		1 334.15		1 548.21	116.04
28183000 AMORTISSEMENT BUREAU	9 039.66		6 844.66		2 195.00	32.07
	6 157.30		5 510.51		646.79	11.74
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>						
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	440.00		440.00			
	440.00		440.00			
<b>TOTAL I</b>	<b>5 248.80</b>		<b>2 168.59</b>		<b>3 080.21</b>	<b>142.04</b>
<b>CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>						
41100000 CLIENTS	83 975.27		61 213.08		22 762.19	37.19
41600000 CLIENTS DOUTEUX	69 686.23		57 059.04		12 627.19	22.13
41910000 CLIENTS FACTURE A ETABLIR	2 289.04		13 698.11		11 409.07	83.29
49100000 DEPRECIATION DES COMPTES CLIEN	12 000.00				12 000.00	
			9 544.07		9 544.07	100.00
<b>AUTRES CREANCES</b>						
44400000 IS	3 044.00		143.96		2 900.04	NS
44550000 TVA A DECAISSER	1 973.00				1 973.00	
44562000 TVA SUR IMMOB	1 022.00			83.00	1 022.00	
44586000 TVA SUR FACTURE NON PARVENUES				83.00	83.00	100.00
46710000 CAUTION DU DECODEUR TV				11.96	11.96	100.00
	49.00		49.00			
<b>DISPONIBILITES</b>						
51200000 BNP	41 326.24		56 541.07		15 214.83	26.91
	41 326.24		56 541.07		15 214.83	26.91
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>						
48600000 CHARGES CONSTATES D AVANCE	328.00		310.33		17.67	5.69
	328.00		310.33		17.67	5.69
<b>TOTAL II</b>	<b>128 673.51</b>		<b>118 208.44</b>		<b>10 465.07</b>	<b>8.85</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>133 922.31</b>		<b>120 377.03</b>		<b>13 545.28</b>	<b>11.25</b>

**DETAIL LIASSE 2033-A**

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	7 500.00	7 500.00		
10130000 CAPITAL APPELE VERSE	7 500.00	7 500.00		
RESERVE LEGALE	750.00	750.00		
10610000 RESERVE LEGALE	750.00	750.00		
REPORT A NOUVEAU	51 622.71	35 969.56	15 653.15	43.52
11000000 REPORT A NOUVEAU	51 622.71	36 139.06	15 483.65	42.84
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR		169.50	169.50	100.00
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	869.63	15 653.15	14 783.52	94.44
<b>TOTAL I</b>	<b>60 742.34</b>	<b>59 872.71</b>	<b>869.63</b>	<b>1.45</b>
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	7 657.79	1 171.36	6 486.43	553.75
40100000 FOURNISSEURS	7 657.79	1 099.62	6 558.17	596.40
40810000 FOTNISSEURS FACT N PARVENUE		71.74	71.74	100.00
AUTRES DETTES	38 650.60	38 139.41	511.19	1.34
41100000 CLIENTS	765.00		765.00	
42100000 SALAIRE	2 046.28	1 000.00	1 046.28	104.63
42820000 DETTE POT CONGES P	2 896.50	1 979.79	916.71	46.30
42860000 RENUMERATION A PAYER	9 400.00		9 400.00	
43100000 URSSAF	4 327.00	4 496.00	169.00	3.76
43720000 MALAKOOF	58.00	59.00	1.00	1.69
43730000 NOVALIS	764.00	777.00	13.00	1.67
43740000 MEDECINE	87.55		87.55	
43760000 RSI		1 007.00	1 007.00	100.00
43820000 CHARGES SOC SUR CP	1 332.16	1 107.30	224.86	20.31
43860000 ORGANISMES SOCIAUX A PAYER	346.74	355.99	9.25	2.60
44200000 IMPOT ET TAXES RECOV TIERS	116.25	116.25		
44400000 IS		793.00	793.00	100.00
44550000 TVA A DECAISSER		2 417.00	2 417.00	100.00
44571000 TVA COLLECTEE	10 614.03	11 754.01	1 139.98	9.70
44571100 TVA COLLECTE CLENT DOUTEUX	380.00		380.00	
44578700 TAXE COL FACT A ETABLIR	2 000.00		2 000.00	
44580000 TVA A REGULARISER	2 140.32	54.00	2 086.32	NS
45511000 CAZALE	273.07	12 223.07	11 950.00	97.77
46860000 CHARGES A PAYER	1 103.70		1 103.70	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	26 871.58	21 193.55	5 678.03	26.79
48700000 PRODUITS CONSTATES D AVANCE	26 871.58	21 193.55	5 678.03	26.79
<b>TOTAL III</b>	<b>73 179.97</b>	<b>60 504.32</b>	<b>12 675.65</b>	<b>20.95</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>133 922.31</b>	<b>120 377.03</b>	<b>13 545.28</b>	<b>11.25</b>

**DETAIL LIASSE 2033-B**

	Exercice N		Ecart N / N-1			
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
<b>PRODUCTION VENDUE DE SERVICES</b>	<b>171 026.72</b>		<b>171 158.87</b>		<b>132.15</b>	<b>0.08</b>
70600100 PRESTATIONS	42 205.75		65 305.18		23 099.43	35.37
70600110 MAINTENANCE	60 765.97				60 765.97	
70600120 MAINTENANCE UE	2 030.00				2 030.00	
70600200 PRESTATIONS 8.5			1 939.00		1 939.00	100.00
70600300 PRESTATIONS CE	1 700.00				1 700.00	
70600600 FORMATION A 20 %	28 165.00		28 133.69		31.31	0.11
70603000 PRESTATIONS CEE	1 500.00		3 690.00		2 190.00	59.35
70604000 LOGICIELS 20 %	34 660.00		72 091.00		37 431.00	51.92
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>10 458.25</b>		<b>32.69</b>		<b>10 425.56</b>	<b>NS</b>
75800000 PRODUITS DE GESTION COURANTE	15.00		3.29		11.71	355.93
78174000 REPRISE CLIENTS DOUTEUX	9 544.07				9 544.07	
79100000 TRANSFERT DE CHARGES	899.18		29.40		869.78	NS
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>181 484.97</b>		<b>171 191.56</b>		<b>10 293.41</b>	<b>6.01</b>
<b>AUTRES CHARGES EXTERNES</b>	<b>55 796.23</b>		<b>37 473.54</b>		<b>18 322.69</b>	<b>48.90</b>
60616000 CARBURANT	2 861.41		2 357.64		503.77	21.37
60630000 PETIT EQUIPEMENT	1 230.01		1 008.20		221.81	22.00
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	303.41		585.90		282.49	48.21
61100000 SOUS TRAITANCE	12 425.79		1 516.62		10 909.17	719.31
61220000 CREDIT BAIL MOBILIER	3 949.32		3 949.32			
61320000 LOCATION OURSBELILLE	5 280.00		3 960.00		1 320.00	33.33
61321000 LOYER	2 640.00		880.00		1 760.00	200.00
61550000 ENTRETIEN MOBILIER	1 366.53		437.19		929.34	212.57
61560000 MAINTENANCE			419.66		419.66	100.00
61600000 ASSURANCE	1 125.36				1 125.36	
61610000 PRIMES D ASSURANCES	2 468.73		4 479.60		2 010.87	44.89
61810000 SERVICES EXTERIEURS	1 599.00		243.15		1 355.85	557.62
61820000 LOGICIEL	72.00				72.00	
61850000 FRAIS DE COLLOQUES SEMINAIRES	1 710.00				1 710.00	
62260000 HONORAIRES	2 563.67		1 508.26		1 055.41	69.98
62270000 FRAIS D ACTES ET CONTENTIEUX	262.15		290.33		28.18	9.71
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS	8 130.44		7 988.36		142.08	1.78
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	4 597.79		5 243.36		645.57	12.31
62610000 FRAIS POSTAUX	226.65		337.64		110.99	32.87
62620000 FRAIS DE TELCOMMUNICATION	1 762.75		1 830.72		67.97	3.71
62700000 FRAIS BANCAIRE	515.22		437.59		77.63	17.74
62810000 COTISATION SYNDICALE	706.00				706.00	
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>5 050.16</b>		<b>480.99</b>		<b>4 569.17</b>	<b>949.95</b>
63120000 TAXE D APPRENTISSAGE	191.69		190.00		1.69	0.89
63510000 FORMATION CONTINUE	149.47		260.99		111.52	42.73
63511000 COTISATION FONCIERE DES ENTREP	1 077.00		30.00		1 047.00	NS
63710000 CSG DEDUCTIBLE	3 632.00				3 632.00	
<b>REMUNERATIONS DU PERSONNEL</b>	<b>80 932.03</b>		<b>78 310.89</b>		<b>2 621.14</b>	<b>3.35</b>
64111000 SALAIRES	28 191.62		27 897.82		293.80	1.05
64116300 LOI MADELIN CAZALE JM	4 453.66		4 348.96		104.70	2.41
64118000 PROVISION RSI	1 007.00		1 661.00		654.00	39.37
64121000 CONGES PAYES	916.71		445.11		471.60	105.95
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS			1 080.00		1 080.00	100.00
64400000 SALAIRE MR CAZALE	48 377.04		46 200.00		2 177.04	4.71



*(Handwritten signature)*

**DETAIL LIASSE 2033-B**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
<b>CHARGES SOCIALES</b>		28 458.06		34 330.83	5 872.77	17.11
64510000 COTISATION URSSAF				8 931.68	8 931.68	100.00
64520000 COTISATIONS MUTUELLES		698.28		755.77	57.49	7.61
64530000 COTISATION RETRAITE NON CADRE				1 632.00	1 632.00	100.00
64580000 CHARGES SOCIALES		10 896.92			10 896.92	
64582000 CHARGES SOCIALES /CONGES PAYES		224.86		322.78	97.92	30.34
64600000 RSI		18 611.00		24 224.00	5 613.00	23.17
64750000 MEDCINE DU TRAVAIL				138.60	138.60	100.00
64900000 CICE		1 973.00		1 674.00	299.00	17.86
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>		834.79		1 725.01	890.22	51.61
68111000 DOTATION IMMO INCORPORELLES		188.00		105.56	82.44	78.10
68112000 DOTATIONS IMMB CORPORELLES		646.79		873.73	226.94	25.97
68117400 DOTATIONS AUX DEP CLIENTS				745.72	745.72	100.00
<b>AUTRES CHARGES</b>		9 544.07		4.93	9 539.14	NS
65400000 PERTE SUR CREANCE		9 544.07			9 544.07	
65800000 CHARGES DIVERSES				4.93	4.93	100.00
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		180 615.34		152 326.19	28 289.15	18.57
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		869.63		18 865.37	17 995.74	95.39
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				745.22	745.22	100.00
67520000 VNC IMMOB CORP				745.22	745.22	100.00
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>				2 467.00	2 467.00	100.00
69500000 IMPOT SUR LE BENEFICES				2 467.00	2 467.00	100.00
<b>2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)</b>		869.63		15 653.15	14 783.52	94.44